



Le 5 septembre, 2003

L'hon. Martin Cauchon  
Ministre de la justice et Procureur général du Canada  
Justice Canada  
Édifice de la justice  
284 rue Wellington, bureau 4015  
Ottawa ON K1A 0H9

**Objet : Réunion de septembre 2003 des ministres de la Justice et des solliciteurs généraux du fédéral, des provinces et des territoires**

Monsieur le ministre,

Suite à nos discussions tenues dans le cadre de la Conférence juridique canadienne de l'Association du Barreau canadien le mois dernier, j'ai le plaisir de vous présenter les recommandations de notre association pour l'ordre du jour de la prochaine rencontre entre vos collègues ministres de la Justice et solliciteurs généraux qui aura lieu à La Malbaie.

J'ai appris qu'une invitation à participer à l'ordre du jour avait été également envoyée à la division du Québec de l'ABC par le ministre de la Justice du Québec, Me. Marc Bellemarre. La division a proposé ses propres rubriques à l'ordre du jour, lesquelles comprennent celles que je vous expose dans la présente.

Sachant que l'ordre du jour pour cette réunion est en voie de finalisation, je vous prierais de bien vouloir examiner ces questions que l'ABC place en priorité et qu'elle serait heureuse de traiter avec vous au moment que vous jugerez opportun..

**Aide juridique**

Comme vous le savez, l'accès à la justice par l'entremise d'un représentant ou d'une représentante juridique rémunéré par l'État est une priorité absolue pour l'ABC. C'est pourquoi, nous vous sommes infiniment reconnaissants de nous avoir permis, l'an dernier, de nous exprimer sur cette question lors de la réunion des ministres de la Justice et d'avoir plaidé en faveur d'une augmentation du financement accordé à l'aide juridique lors du discours du Trône et dans le budget fédéral. Nous recommandons de mettre la question de l'aide juridique à l'ordre du jour de façon permanente pour cette réunion et de discuter plus précisément des façons de rendre l'aide juridique en matière civile plus transparente, plus responsable et plus accessible.

## **Mariage entre personnes de même sexe**

L'ABC se réjouit de votre initiative visant à présenter un avant-projet de loi autorisant le mariage entre personnes de même sexe et de votre décision de procéder par mode de renvoi devant la Cour suprême du Canada. Selon nous, permettre le mariage entre personnes de même sexe est la seule option viable sur un plan constitutionnel. Nous recommandons de discuter de cette question dans l'optique d'atteindre un consensus sur une application uniforme de cette législation dans l'ensemble du pays.

## **L'effet d'un jugement déclarant l'inconstitutionnalité d'une loi fédérale**

La politique voulant que l'on ne reconnaisse pas l'incidence d'une décision rendue par une cour supérieure ou d'appel provinciale déclarant une loi fédérale inconstitutionnelle devrait faire l'objet d'une discussion guidée par l'utilisation judicieuse des deniers publics et des ressources judiciaires. Nous avons vu la manifestation la plus récente de cette politique lorsque des contestations judiciaires ont été intentées dans tout le pays après la décision des tribunaux de la Colombie-Britannique à l'effet de suspendre l'application de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité, L.C. 2000, C-17* à l'échelle du Canada. L'ABC recommande que les décisions décrétant cette suspension par les cours supérieures ou d'appel provinciales en raison du caractère inconstitutionnel de la loi soient reconnues et exécutoires dans tout le Canada.

## **Exécution interprovinciale des jugements**

Nous demandons aux ministres de bien vouloir examiner des méthodes qui permettraient d'améliorer l'exécution des décisions judiciaires entre provinces, quelle que soit la juridiction dont cette décision émane.

## **Les méga-procès**

Nous savons que le phénomène des méga-procès soulève de graves questions et au Québec, le problème de ces procès retentissants s'est posé de façon plus aiguë encore très récemment. Nous recommandons par conséquent à tous les ministres de la Justice et aux solliciteurs généraux d'envisager des lignes directrices de nature procédurale pour le déroulement des méga-procès et de discuter du caractère opportun du méga-procès en soi.

L'Association du Barreau canadien vous est infiniment reconnaissante de lui avoir permis de suggérer des questions à traiter en priorité. Nous sommes, bien entendu, disposés à vous fournir toute documentation susceptible de vous aider dans vos délibérations et de nous rendre en personne à cette réunion, si vous le jugez bon.

Nous vous renouvelons notre gratitude pour votre appui indéfectible et votre précieuse collaboration. Dans l'attente de vous rencontrer prochainement pour discuter plus à fond de ces questions et d'autres sujets, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.



F. William Johnson, c.r.  
Président  
Association du Barreau canadien